

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1435

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman,  
M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, M. Simian et Mme Wonner

**ARTICLE 19**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La formulation de l'article ne prévoit pas de sanctions si les hébergeurs ou fournisseurs d'accès à internet refusent la demande des autorités. Ainsi l'article est déclaratif, il se borne à rappeler des possibilités déjà existantes sans rendre obligatoire les mesures. Dès lors, cet article risque d'être inefficace dans la lutte contre la propagation de contenus haineux sur internet. Ne souhaitant pas contribuer à une prolifération législative inutile, nous demandons la suppression de cet article jugé inefficace.